

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS264/23
29 août 2005

(05-3772)

ÉTATS-UNIS – DÉTERMINATION FINALE DE L'EXISTENCE D'UN DUMPING CONCERNANT LES BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX EN PROVENANCE DU CANADA

Recours du Canada à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends

Remplacement du Président du Groupe spécial

Note du Secrétariat

1. Le 3 août 2005, après avoir été désigné Directeur général adjoint du Secrétariat de l'OMC, M. Harsha Singh a démissionné de son poste de Président de ce groupe spécial. Ultérieurement, le 18 août 2005, le Canada a demandé au Directeur général de désigner un Président remplaçant, conformément au paragraphe 7 de l'article 8 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends, qui dispose ce qui suit:

"Si un accord sur la composition du groupe spécial n'intervient pas dans un délai de 20 jours après la date d'établissement du groupe, le Directeur général, à la demande de l'une ou l'autre des parties et en consultation avec le Président de l'ORD et le Président du Comité ou Conseil compétent, déterminera la composition du groupe spécial en désignant les personnes qui lui paraissent les plus indiquées, conformément aux règles ou procédures spéciales ou additionnelles pertinentes de l'accord visé ou des accords visés qui sont invoqués dans le différend, après avoir consulté les parties au différend. Le Président de l'ORD informera les Membres de la composition du groupe spécial ainsi constitué au plus tard dix jours après la date à laquelle il aura reçu une telle demande."

2. Le 26 août 2005, le Directeur général a désigné un nouveau Président du Groupe spécial. En conséquence, la composition du Groupe spécial est la suivante:

Président: M. Toufiq Ali

Membres: M. Gerhard Hannes Welge
M. Adrián Makuc
